

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE SAINT PIERRE

Entre les soussignés,

L'Association Saint Pierre, représentée par Monsieur Jean-Luc LAFAYE,
Président

et la Commune de Céret, représentée par Monsieur Michel COSTE,
Maire ,

Il a été convenu et accepté ce qui suit :

ARTICLE 1 : L'Association Saint Pierre met à la disposition de la commune de Céret, la Salle Saint Pierre, lui appartenant, située Place de la Liberté, pour 11 dates dans l'année 2023 entre le 1^{er} Janvier 2023 et le 31 Décembre 2023 à savoir :

- Festival de Bandas : 19, 20 et 21 Mai (3 jours)
- Comité de Féria : 14, 15 et 16 Juillet (3 jours)
- Ronde Cérétane : 15, 16 et 17 Septembre (3 jours)
- Cérémonie du 8 Mai
- Cérémonie du 11 Novembre

ARTICLE 2 : La commune versera à l'association paroissiale la somme de 1 000 Euros en contrepartie de 11 mises à disposition sur la période sus-mentionnée.

Fait à Céret,
le 24 Janvier 2023

Le Maire,
Michel COSTE



Le Président de l'Association
Jean-Luc LAFAYE